

Politique de retour/remboursement de la GCAC

Cette politique s'applique à toutes les transactions électroniques effectuées directement sur le site CCGA-GCAC.ORG. En ce qui concerne la politique en vigueur sur CoastGuardShop, visitez www.coastguardshop.com.

Quelle est la politique de retour/remboursement de la GCAC ?

Vous pouvez nous retourner un article acheté sur CCGA-GCAC.ORG. Nous acceptons les retours quand les conditions suivantes sont respectées :

Les remboursements et les échanges sont accordés dans les 30 jours suivant la date initiale d'achat, avec le bordereau de livraison.
Tous les remboursements exigent que l'article soit retourné dans sa condition d'origine.
Les remboursements seront appliqués à la carte de crédit utilisée pour faire l'achat de l'article.

Remboursements

Quand est-ce que mon remboursement sera traité ?

Si vous choisissez de nous retourner l'article, votre remboursement prendra de 7 à 14 jours ouvrables à compter du moment où nous recevons l'article. Le remboursement sera appliqué à la carte de crédit utilisée pour faire l'achat de l'article. Vous recevrez un courriel vous avisant que votre remboursement a été traité et quel montant a été crédité à votre carte de crédit.

Qu'est-ce qui est remboursé lorsque je retourne un article ?

Lorsque vous retournez un article, vous serez remboursé le prix de l'article.

Remboursement d'un don

Dans la plupart des cas, un organisme de bienfaisance enregistré ne peut retourner un don à un donateur. En droit, un don a pour effet de transférer du donateur à l'organisme de bienfaisance la propriété de l'argent ou de tout autre bien offert en don. Une fois que le transfert a eu lieu, les documents constitutifs de l'organisme de bienfaisance l'obligent à affecter le don à ses fins de bienfaisance.

Remboursement des frais d'inscription à la Compétition ISAR

Les demandes de remboursement de frais d'inscription à la Compétition ISAR seront considérées si une demande écrite est faite au moins un mois avant la tenue de l'événement. Des frais administratifs de 20,00\$ seront retenus pour ce service. Les participants/juges/visiteurs qui ne se présentent pas ne seront pas remboursés mais les frais d'inscription peuvent être appliqués à la personne qui est désignée comme remplaçante.